



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 256/2021
Date de la séance du CE : 3 mars 2021
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2020.STA.1134
Classification : Non classifié

Rapport d'activité 2020 du Contrôle des finances. Prise de connaissance

Sur proposition de la Chancellerie d'Etat, le Conseil-exécutif arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activité 2020 du Contrôle des finances.
- 2) La Chancellerie d'Etat est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité 2020 du Contrôle des finances soit soumis en temps voulu au Grand Conseil pour prise de connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Chancellerie d'Etat

Pièces jointes
– Rapport d'activité 2020 du Contrôle des finances